

Informations INSCRIPTIONS Peace & Lobe 2022-2023

1/ L'EQUITE SUR TOUS LES TERRITOIRES DE L'ACADEMIE

- des [niveaux différents](#) des élèves à chaque séance : de la 4ème à la 1^{ère}/ Terminale
- [L'adéquation entre la jauge « public »](#) fixée par le producteur pour la bonne compréhension du spectacle [et le nombre de demandes](#) sur chaque territoire
- Le [renouvellement des établissements](#) et une rotation organisée au mieux chaque année pour permettre au maximum d'établissements de l'académie d'être accueillis
- Une attention particulière est portée à chaque séance sur le [type d'établissement](#) (collège, lycée, MFR, CFA ... public/privé).

2/ ENGAGEMENT

- Les horaires des séances doivent être respectés. Il n'y a pas de possibilité de partir avant la fin du spectacle. Merci de faire le nécessaire auprès des transporteurs pour anticiper ces horaires
- L'encadrement des élèves, y compris dans la salle pendant la durée du spectacle, est de la responsabilité du personnel de l'établissement
- **Toute impossibilité de participer à la séance doit être signalée dès que possible à l'adresse suivante : peaceandlobe.paysdelaloire@gmail.com.** Lors de toute correspondance mail, merci de bien vouloir préciser systématiquement le nom de votre établissement, la date de concert évoquée ainsi que le nom et l'adresse mail du professeur porteur du projet.

3/ PARTICIPATION FINANCIERE

- Une participation financière de 3€ par personne est demandée par le producteur MUS'AZIK. S'agissant du règlement, deux possibilités sont proposées aux établissements :
 - Votre structure est un établissement scolaire de l'éducation nationale et peut bénéficier du PASS CULTURE collectif : dans ce cas une demande de prise en charge devra être au préalable effectué sur la plateforme dédiée en sélectionnant le projet Peace & Lobe Pays de la Loire. Davantage de précisions vous serons communiquées après la sélection des dossiers.
 - Votre structure ne peut pas bénéficier du dispositif PASS CULTURE, auquel cas une facture tenant compte du nombre de personnes sélectionnées sera envoyée à l'établissement scolaire par MUS'AZIK, avant la représentation. Les factures ne pourront être en aucun cas modifiées pour des raisons d'absence le jour de l'intervention. L'établissement sera tenu de régler même en cas de désistement.
- Les frais de déplacement pour se rendre sur les lieux du spectacle sont à la charge de l'établissement. L'établissement s'engage à vérifier au moins 3 semaines avant le spectacle des réservations des cars scolaires ou autres moyens de transport pour les établissements concernés

Contacts MusAzik :

Hélène Fourrage : 06 78 79 51 20

Nicolas Monge : 06 69 48 41 58